

 <p>Aunac sur Charente</p>	<p align="center">Lettre d'information municipale</p> <p align="center">N° 3 Juin 2021</p>	<p align="center">Mairie 1 place de la mairie – AUNAC 16460 AUNAC-SUR-CHARENTE Tél 05 45 22 24 38 mairie.aunacsurcharente@orange.fr http://www.aunac-sur-charente.fr/ lundis et mercredis Les après-midi des mardis, jeudis et vendredis</p>
---	---	--

Le Maire

Au même titre que de nombreuses communes, Aunac sur Charente n'est pas épargnée par les actes d'incivilité, voire de petite délinquance qui peuvent obérer notre qualité de vie. Il est hors de question que j'accepte cette situation comme résultant de la fatalité. J'en appelle aussi à la responsabilité de tous et surtout des parents qui jouent un rôle plus que primordial dans l'éducation de leurs enfants.

Considérant les nombreuses plaintes reçues en mairie de la part des administrés perturbés par les aboiements de chiens à répétition, un arrêté a été pris depuis début Mai à l'encontre des propriétaires. Cet arrêté s'applique à l'ensemble de la commune, il stipule, en particulier que : *“Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.”*

Avril est le mois de préparation du budget, le conseil municipal a voté le compte administratif 2020, puis son premier budget pour 2021. Les efforts entrepris l'année dernière ont porté leurs fruits quant à la situation économique de la commune, l'exercice 2020 permettant de dégager un excédent de fonctionnement. En 2021, nous allons poursuivre ces efforts bien que nous ne changions pas les taux d'imposition communaux. Notre objectif étant d'assainir la situation financière pour envisager les investissements nécessaires relatifs aux projets de développement économique.

Sur requête des services publics, nous avons dû mettre en place des restrictions d'accès pour non-conformité sur des locaux communaux. Des affiches d'interdiction d'accès au public concernent :

- le premier étage de la salle communale, mairie de Chenommet (cause : non conforme à l'accueil du public).
- la mairie de Bayers (cause : non conforme à l'accueil du public).

Les actions à entreprendre liées à la sécurité routière ont été répertoriées et vont faire l'objet de trois tranches de travaux réparties sur les années 2021 à 2023.

Un nouveau pylône pour SFR va être installé près de la déchèterie. De son côté, Orange va venir s'installer sur le pylône de Free, déjà opérationnel, moyennant un renforcement de structure dont les travaux sont déjà commencés. Les deux opérateurs fourniront ainsi des services de téléphonie mobile et un accès internet haut débit en 4G.

La vie communale associative est en sommeil. Le contexte est toujours marqué par la crise sanitaire qui continue de bouleverser notre quotidien. Je vous réitère mon appel à la plus grande prudence et vous encourage à vous faire vacciner.

Tout commence par un rêve

Le soir, lorsque les conditions météo le permettaient, jusqu'à la nuit tombée, les voisins se regroupaient sur la place du village pour se raconter leur journée. D'ailleurs, à Aunac, c'était la place du "banc qui parle",

Cette époque ne connaissait pas les réseaux sociaux !

Mais tout le monde vivait en parfaite harmonie. Si quelque chose n'allait pas, le voisin en était vite informé, les conflits réglés.

Cette époque ne connaissait pas la télévision !

Finalement, le déconfinement ne pourrait-il pas être l'occasion d'avoir le plaisir de se retrouver, entre voisins, sur les bancs installés sur nos allées ou les places de nos villages ?

Didier Champaloux

Crise sanitaire / Vaccination

La maison de santé d'Aunac sur Charente est centre de vaccination pour les vaccins Janssen et AstraZeneca. Pour prendre rendez-vous un numéro spécifique est mis en place et à votre disposition : 06.11.99.96.71

Bilan financier 2020

Les comptes 2020 se clôturent sur un résultat excédentaire, traduisant un redressement significatif de notre situation financière.

Nos dépenses de fonctionnement se sont élevées à 460.522€ et nos recettes à 560.611€. Ce résultat découle d'une forte baisse de nos dépenses de fonctionnement (elles étaient de 538.695€ en 2019), conséquence d'un pilotage attentif de l'ensemble de nos postes, d'une mobilisation importante de l'équipe de nos employés municipaux qui ont réalisé directement de nombreux travaux, et à l'annulation de quelques manifestations pour tenir compte de la crise sanitaire.

Nos recettes de fonctionnement sont en hausse légère (+25.000 € environ), confortant ainsi notre résultat.

Le résultat annuel d'investissement 2020 ressort à 10.878 €, nos seules dépenses consistent en l'amortissement de nos prêts et le remplacement d'un ordinateur pour la mairie. Nos recettes d'investissement sont des encaissements de remboursement de TVA, et le produit de cession de terres agricoles pour 8.379 €. Ce résultat positif d'investissement permet de résorber une partie du déficit d'investissement antérieur de - 22.772 €.

Budget 2021

Le budget primitif de la commune pour 2021 a été voté le 8 avril par le conseil municipal. Il a été préparé en anticipant une augmentation maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, la réalisation d'investissements indispensables, et enfin la constitution progressive d'une capacité significative d'investissement préparant la réalisation d'opérations de développement de la commune.

Au titre des dépenses de fonctionnement, nous visons à maintenir les niveaux 2020, avec cependant un effort accru pour l'entretien des voiries, pour la participation de la commune au budget de l'école (+11.000€), pour l'entretien des églises qui exigent des réparations, et enfin pour la sécurité routière pour laquelle la commune réserve une enveloppe de 25.000€ pour 2021.

Les recettes resteront à leur niveau actuel. Au sujet de la taxe foncière, la commune a reconduit pour 2021 les taux appliqués en 2020, donc nous n'aurons pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux, à valeur locative constante.

Le conseil municipal aura à se prononcer au cours de l'année sur la réalisation de quelques achats de matériel. La tendance principale reste cependant à constituer un excédent nous permettant d'atteindre une capacité d'investissement suffisante pour engager ensuite des opérations de développement de la commune.

Clôture du budget lotissement

En 2008, le Conseil Municipal avait acquis un terrain cadastré appartenant à Monsieur et Madame Lubin dans le but d'y créer un lotissement.

Suite à l'abandon du projet de lotir, il convenait de clôturer ce budget annexe au 31.12.2020

Le terrain est réintégré à l'actif de la Commune pour le montant du stock des travaux en cours du lotissement au 31/12/2020 soit 75 600,51 €.

Sécurité routière

L'année 2021 va être l'année du démarrage des projets de sécurité envisagés sur l'ensemble de la commune, avec dans un premier temps : réduction de la vitesse dans les bourgs, en priorité sur les départementales RD 187 et RD 27 devant l'école,

démarrage d'une étude avec le département pour l'interdiction de la traversée du bourg d'Aunac aux poids lourds de plus de 3.5 T, sauf pour les dessertes locales (en liaison avec la Commune de St Front),

passages piétons : en bas de la route de la Garenne et devant le cimetière d'Aunac,

barrières de protection piétons devant la boulangerie.

Ces projets sont définis et réalisés en collaboration avec l'ADA (Agence départementale de l'aménagement) et ATD16 (Agence technique départementale). La chicane installée route de la Garenne avec des bornes

plastiques est conditionnée par un arrêté se terminant le 29 Octobre 2021. Elle devra donc être retirée avant cette date. Ensuite, la limitation de vitesse sur cette portion de voie sera incluse au projet de village senior. L'accès à ce dernier sera défini en même temps avec l'aménagement d'un plateau ralentisseur à hauteur de l'allée Combe-Linde.

Nuisibles

Frelons asiatiques : Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, le conseil a décidé la mise en place de mesures de prévention et d'éradication des nids.

La commune a acquis des pièges qui ont été installés début Mars 2020. Vanessa Palombo, conseillère municipale mais aussi apicultrice, est chargée de leur mise en place et de leur surveillance.

Pour aider les propriétaires à la destruction des nids, un accord a été passé avec une entreprise de désinsectisation pour bénéficier d'un tarif préférentiel (70€ par nid situé à moins de 30m de hauteur), auquel viendra s'ajouter une aide de la commune de 30€. Le reste à charge pour les propriétaires sera donc de 40€.

Les propriétaires devront signaler les nids à détruire à la mairie qui se chargera de planifier les interventions de l'entreprise.

Ragondins : M.Betoulle, qui est chargé de la destruction des nuisibles sur notre commune, a déjà détruit plus de 65 ragondins depuis le début de la saison (le syndicat de rivière envisage de faire appel à une société spécialisée pour éradiquer l'espèce).

Aboiement des chiens

L'arrêté prescrivant la lutte contre les aboiements de chiens a été pris et affiché le 29 avril 2021 en raison des nombreuses plaintes reçues en mairie de la part des administrés perturbés par les aboiements de chiens à répétition. Il est interdit en particulier:

- de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés;
- de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Cet arrêté permet au maire de rédiger des procès verbaux d'infraction qui sont ensuite adressés au procureur de la république. Des poursuites pénales seront alors engagées.

Campagne de stérilisation des chats

Face à la prolifération, la commune est tenue de stériliser les chats errants. Ceux-ci doivent être attrapés, puis stérilisés chez le vétérinaire. Ensuite, les chats doivent être re-déposés, après stérilisation, là où ils ont été attrapés. Donc l'opération ne réduit pas la population immédiatement ou à court terme. La commune va certainement devoir y procéder prochainement compte-tenu de leur prolifération et des plaintes des habitants.

Vente du presbytère

Lors de la réunion du conseil municipal du 22 Février 2021, le conseil a accepté une offre pour le presbytère. La vente a été réalisée par l'agence AIA de Mansle. Un compromis a été signé le 24 Mars chez Maîtres Proust & Dallet à Mansle, la date de la signature de l'acte définitif est effective depuis le 19 Mai 2021.

Service de pressing

Le bar d'Aunac "O CHTI BENEZE" propose un service de pressing. Les vêtements sont à déposer le mardi, ils peuvent ensuite être récupérés à partir du vendredi.

Coup de pouce relance

La communauté de commune a lancé un plan de relance pour les entreprises qui veulent investir : 3 entreprises de la commune en ont bénéficié.

Office du tourisme du pays ruffécois et CDC

En liaison avec ces organismes, nous réfléchissons à la création de sentiers de randonnées sur la commune.

Village seniors

Un redimensionnement à 8 habitations (16 logements) a été proposé par les acteurs du projet, dérisquant ainsi les retours sur investissement.

Revitalisation centre bourg

Une étude est lancée pour analyser comment revitaliser, aménager et en même temps, végétaliser le centre bourg .

PLUi

Dans le cadre du plan local d'urbanisme piloté par la CDC et les communes, Aunac sur Charente s'est inscrite comme pôle artisanal de façon à tenter d'attirer des petites entreprises.

Déploiement de la fibre

Depuis le début du second trimestre 2021, la Fibre est disponible sur Aunac et Bayers. Chenommet sera desservi à partir de Juin 2021.

Anciens lavoirs

Compte-tenu de son état, le lavoir de Vieux-Aunac a dû être mis en sécurité en enlevant la toiture et rabaisant les murs à un mètre de hauteur environ.

Des personnes de la commune ont vivement critiqué cette action, d'autres plus constructives, m'ont indiqué être d'accord pour participer et aider au réaménagement des lieux. Un appel à projet est donc lancé aux habitants. Comment voyez vous le remplacement du bâti existant ? Nous attendons vos idées. La mairie se proposera ensuite de fournir les matériaux et participera aussi aux travaux d'aménagement.

Nous réfléchissons actuellement au devenir de celui d'Aunac, à côté du pont.

Démission d'une conseillère

Christine Lachaume, conseillère municipale depuis le 15 Mars 2020 a souhaité démissionner du conseil municipal.

Le camping

La saison 2021 commence. La commune a renouvelé la convention passée, l'année précédente, avec Sandrine GROLLEAU gérante du bar d'Aunac pour de nouveau gérer le camping. Ce dernier est ouvert depuis le 19 Mai 2021.

Travaux effectués en avril : L'élagage et la taille d'entretien des platanes avec éclaircie, en enlevant essentiellement les vieilles branches et le bois mort ont été réalisés par l'entreprise Rivolet de Nanclars.

Cimetière

Les espaces cinéraires de nos trois cimetières sont en cours d'aménagement afin de délimiter la dispersion des cendres et les emplacements de cavurnes. Ces dernières seront disponibles à la vente au 1er octobre 2021.

Un règlement intérieur de nos cimetières mis à jour et adopté par le conseil municipal en date du 18 mars 2021, est distribué à chaque administré acquérant une concession et/ou une case au columbarium et/ou une cavurne. Ce document ainsi que les tarifs sont accessibles sur le site internet de la commune à la rubrique "démarches administratives" et auprès de l'accueil de la mairie.

Feux de plein air - Déchets verts

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillages, etc., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou autres, sont considérés comme des déchets ménagers. Leur élimination par brûlage est par conséquent interdite sur l'ensemble du territoire de la Charente.

La préfecture rappelle en outre que le non-respect de cette interdiction expose les contrevenants à une amende de 3e classe pouvant s'élever à 450 €.

Cas particuliers : des dérogations limitées peuvent être accordées par les services de l'État, notamment pour la destruction de déchets verts parasités ou malades qui doivent être éliminés de façon à éviter toute dispersion du parasite ou de la maladie en question.

Que faire de ses déchets verts ? Selon leur nature et leur volume, les déchets verts peuvent être déposés en déchetterie ou compostés.

Dates des élections départementales et régionales

Les deux bureaux de vote seront tenus simultanément à la salle des fêtes de 8h à 18h le 20 juin et le 27 juin.

Dispositif "Ma procuration" pour les élections

A compter du 6 avril 2021, la nouvelle téléprocédure "Maprocuration" permet d'établir une procuration à partir du lien www.maprocuration.gouv.fr

Le mandat accède à la télé-procédure en se connectant avec le téléservice "France Connect" et doit indiquer : son adresse électronique, sa commune d'inscription, son mandataire, l'élection pour laquelle la procuration est établie. Cette étape ne supprime pas le fait d'aller se présenter auprès d'une autorité habilitée dans une brigade de gendarmerie de son choix afin de valider l'établissement de la procuration

La procuration est alors transmise automatiquement par voie dématérialisée sur le portail dédié aux mairies. Une fois la demande de procuration enregistrée par la mairie, le mandat en est avisé via l'envoi d'un courrier électronique.

Les formulaires papier mentionnés sont conservés et restent valables parallèlement à la téléprocédure "Maprocuration".

Pour les élections départementales et régionales, chaque mandataire peut disposer de deux procurations, y compris lorsque ces procurations sont établies en France, par dérogation à l'article L.73 du code électoral.

PanneauPocket

Pour mieux vous informer et vous alerter (alertes météo, risques sanitaires, catastrophes naturelles, informations communales), la commune vous rappelle qu'elle a mis en place un système d'information et d'alerte en temps réel, sur téléphone mobile appelé « PanneauPocket ». N'hésitez pas à télécharger cette application gratuite sur votre téléphone portable. A la première utilisation, dans la barre de recherche supérieure, entrez le code postal d'Aunac : 16460. Le nom de la commune apparaît et cliquez sur le cœur à droite du nom de la commune pour la mettre en « favoris » (Il apparaît alors en jaune). Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune vous seront toujours accessibles. En cas de difficulté, n'hésitez pas à appeler la mairie au 05.45.22.24.38 ou passer au secrétariat pendant les heures d'ouverture pour être aidés.

Cette lettre d'information a été rédigée et mise en page par tous les conseillers municipaux.

Imprimé par la société scriptlaser.com.